



**La prochaine réunion du Conseil Municipal  
de Rochebaudin aura lieu le :  
vendredi 9 décembre 2022 à 20h30  
dans la salle communale**

Rochebaudin, le 28 novembre 2022

**ORDRE DU JOUR**

**1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 septembre 2022**

**2 – Partage de la Taxe d'aménagement avec la Communauté de communes**

Sur la commune, une taxe d'aménagement de 2,5 % a été instituée pour les constructions faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, autorisations préalables). La loi demande que tout ou partie de cette taxe soit reversée à la Communauté de communes. Notre communauté de communes propose que 5 % des recettes de cette taxe lui soit reversé ;

**3 – Subvention au Comité des fêtes**

Le Comité des fêtes demande une subvention, l'avis de la Commission Vie de la Commune sera communiqué en séance ;

**4 – Contrat d'assurance « risques statutaires » CDG26 2023-2026**

Le centre de gestion des personnels de la Drôme a organisé une consultation auprès des compagnies d'assurance pour renouveler le contrat collectif d'assurance des risques d'absence des salariés. Il est proposé de continuer à souscrire à cette assurance, au taux de 5,22 % du brut des salaires ;

**5 – Demande de subvention pour la réparation du Porte-Cloche**

Nous disposons d'un devis pour les reprises en toiture et les solins du porte cloche de 10.924 € HT, il est proposé de demander des subventions à la Région et au Département ;

**6 – Demande de subvention pour le confortement de la pile droite de la passerelle sur la Rimandoule**

Nous disposons d'un devis pour le confortement de la pile droite de la passerelle sur la Rimandoule de 6.787 € HT, il est proposé de demander des subventions à la Région et au Département ;

**7 – Création d'un service mutualisé d'agent de prévention**

La réglementation impose aux communes de disposer d'un agent de prévention qui veille aux risques et conditions de travail des agents travaillant pour la mairie. La Communauté de communes (CCDB) propose de mutualiser cette fonction, l'agent de prévention étant embauché par la CCDB et refacturé aux communes en fonction du temps passé. La dépense pour la commune serait de 192 € par an ;

**8 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget générale 2023**

Afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, il est proposé d'autoriser l'engagement la liquidation et le mandatement à partir du 01/01/2023 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'année 2022.

**9 - Tarifs communaux pour 2023**

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2022

**Location de la salle communale :**

Rochebaudinois et électeurs de la commune :

Location de 10h à 10h le lendemain : 55 €

Supplément au-delà de 10h le lendemain : 30 €

Autres :

Location de 10h à 10h le lendemain : 115 €

Supplément au-delà de 10h le lendemain : 30 €

**Cimetière :**

Concession trentenaire (2 m<sup>2</sup>) : 250 €, concession columbarium de 15 ans : 200 €

Et de rajouter un tarif pour le chauffage de la salle communale : 15 € par jour de chauffage ;

#### **10 – Point sur l'étude patrimoine**

Les différents bureaux d'étude avancent des propositions . Il convient de les examiner et de déterminer comment les rochebaudinois seront associés aux choix à faire ;

#### **11 – Questions diverses**